

# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

## 23/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de **LAGARDE-MARC-LA-TOUR**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

**Étaient présents** : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, M. David NICOLAS, Mme Martine FIALIP-BARATTE, M. Marc BERNARD, Mme Nathalie ACOSTA, M. Dominique LAPLACE, Mme Amina IMMASSI, M. Arnaud ALLEYRAT, Mme Marion HOURST, M. Emile WOLF, Mme Karine MONTINTIN, M. Olivier FARGE, Mme Sylvie POMPIER, M. Jean-Baptiste REYNIER, M. Jacques TRAMONT, Mme Catherine CHAMBAUDIE, Mme Christelle GODEBOUT.

**Étaient absents** : Mme Marylin VERDIER.

**Procurations** : Mme Marylin VERDIER en faveur de Mme Catherine CHAMBAUDIE.

**Secrétaire** : M. Jean-Baptiste REYNIER. a été élu secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ;

La lecture du procès-verbal du 02/04/2026 n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-026 : Vote des taxes**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Fixe** les taux des deux taxes locales sur la commune de Lagarde-Marc-la-Tour de la façon suivante pour 2026 :

- TFB : 31.53 %
- TFNB : 72.22 %
- THRS : 7.55 %

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-027 : Autorisation de décision modificative : budget principal**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

autorise le Maire à procéder, pour l'année 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de **7.5 %** des dépenses réelles de chacune des sections,

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-028 : Vote du budget : budget principal**

#### **Présentation des grandes lignes avec des chiffres simplifiés DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de l'exercice 2026**

Le Maire présente un budget à hauteur de 666 000 euros de dépenses réelles de fonctionnement : le plus gros poste, les charges de personnel, représente 50% de ce montant, ensuite les charges à caractère général dont nous essayons de maîtriser la progression et 851

000 euros de recettes réelles de fonctionnement, dont 282 000 € apportés par la fiscalité locale, les taux d'imposition restent inchangés, et 360 000 € de dotations de l'Etat :

– soit un excédent de fonctionnement de 185 000 euros grâce à une recette inattendue de la DSR (Dotation de solidarité rurale) dont la pérennité n'est pas assurée, auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice précédent de 378 000 euros.

Un virement à la section d'investissement de 152 000 € permet d'alimenter la section à hauteur de 744 000 € d'investissement nouveaux :

- avec la création de la MAM, 330 000 € H.T. avec un subventionnement en attente de 237 000 euros
- un gros effort sur la voirie, 48 000 €, en liaison avec l'Agglo de Tulle, et 15 000 € pour la voirie du lotissement,
- l'aménagement de la cour de l'école, la reprise de finitions à l'appartement du presbytère,
- du matériel outillage et aménagements extérieurs (32 000 euros),
- des travaux à la mairie (40 000 €)
- et la poursuite de l'aménagement du lotissement...

Le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 50 000 € porte la dette au 01.01.2026 à 250 000 €, soit 250 €/ habitant, indice d'une commune peu ou pas endettée...

Pour information, la question de la sécurité routière, au carrefour des Jordes et dans la traversée de Marc la Tour, liée en grande partie à une vitesse excessive sera évoquée lors de la réunion cantonale avec le Conseil Départemental qui se tiendra à Lagarde-Marc-la Tour en juin.

Proposition et vote le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement :**

Libellés dépenses	Dépenses de l'exercice	Libellés recettes	Recettes de l'exercice+ résultat reporté
011 - charges à caractère général	611 896.39	013- atténuation de charges	8 585.00
012 - charges de personnel & ass.	353 910.00	70 - produits des serv, du domaine	98 417.00
014 - Atténuations de produits	28 040.00	73 - Impôts et taxes	48 900.00
65 - autres ch. de gestion courante	74 711.38	731 - Fiscalité locale	281 736.00
66 - charges financières	4 942.00	74 - dotations et participations	359 792.00
67 - charges exceptionnelles		75 - autres produits de gest.	52 975.00
68 - Dotations aux provisions			
023 - virement section inv.	152 488.96	77 - produits exceptionnels	865.00
042 - opération d'ordre transfert entre section	3 595.00	002- résultat reporté	378 259.73
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 229 583.73</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 229 583.73</b>

**Vote détaillé des subventions aux associations et organismes de droit privé ou public :  
Le montant des subventions a été voté à l'unanimité**

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>pour mémoire budget précédent</b>	<b>Propositions nouvelles du Maire</b>	<b>Vote du Conseil Municipal à l'unanimité</b>
CIS D'Argentat (art 6553)	266	266	266
Lotissement (art 65736212)		5 926.38	5 926.38
Club de pétanque	200	200	200
Coopérative scolaire	1 700	1 700	1 700
Football Club Lagarde/Ste Fort.	400	400	400
J.M.F.	150	150	150
Comice Agricole	75	75	75
Protection Civile	50	50	50
Prévention Routière	50	50	50
Gymnastique féminine	200	200	200
Société de chasse	200	200	200
La Souris Verte	200	200	200
LAMICOTT (tennis de table)	400	200	200
Association Parents d'élèves	200	200	200
Association Fragments	200	200	200
Pêche et loisir	200	200	200
Foyer rural de Marc-la-Tour	200	200	200
Club des gardillous	200	200	200
Divers (art 65748)	525	575	575
<b>TOTAL art 65748</b>	<b>5 216</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>

**Les élus faisant partie d'une des associations mentionnées ci-dessus n'ont pas pris part au vote (Monsieur TRAMONT, Madame ACOSTA, Madame LAGARDE, Monsieur WOLF).**

**Dépenses d'investissement**

<b>Libellés des projets -Dépenses</b>	<b>RAR</b>	<b>Nouveaux projets</b>	<b>Total</b>
Déficit reporté 001		96 122.26	96 122.26
1641 (1) - remb. Emprunts		49 913.00	49 913.00
165 (1) - caution		2 863.00	2 863.00
203 (170) - études MAM	40 764.00	9 400.00	50 164.00
204181 (107) - dissimulation lignes téléphoniques - extension le Trieux	18 502.00	13 573.00	32 075.00

204182 (107) - travaux FDEE(éclairage public)	18 525.00	573.00	19 098.00
2051 (134) - acquisition logiciel		5 000.00	5 000.00
2111 (83) - acquisition de terrains	3 800.00		3 800.00
212 (130) - aménagement cours école et maison Fage	4 928.00	7 200.00	12 128.00
212 (132) - jardin des 5 continents (compteur électrique)		1 000.00	1 000.00
212 (164) - travaux budget fonds de sections		8 247.00	8 247.00
2131 (130) - travaux Mairie	34 437.00	4 997.00	39 434.00
2132 (149) - travaux presbytère		5 000.00	5 000.00
2151 (98) - voirie communale		48 000.00	48 000.00
2151 (98) - voirie commune/lotissement		15 000.00	15 000.00
2158 (132) - panneaux signalétiques	563.00		563.00
21621 (156) - reliure registres		800.00	800.00
2184 (130) - mobilier divers		3 088.00	3 088.00
2188 (130) - matériel divers, outillage, divers		22 400.00	22 400.00
2188 (171) - Aménagement extérieurs (bancs tables, jeux pour enfants...)		10 000.00	10 000.00
231 (170) - travaux maison assistantes maternelles		396 844.00	396 844.00
27638 (1) - prêt Lotissement		44 418.92	44 418.92
<b>TOTAL :</b>	<b>121 519.00</b>	<b>744 439.18</b>	<b>865 958.18</b>

### Recettes d'investissement :

Libellés des projets -Recettes	RAR	Nouveaux crédits	Total
021(1) - virement de la section de fonctionnement		152 488.96	152 488.96
024 (1) - cession d'immobilisations		1.00	1.00
10222 (1) - FCTVA		83 421.00	83 421.00
10226 (1) - taxe aménagement		3 000.00	3 000.00
1068 (1) - réserves		193 054.26	193 054.26
1323 (98) - voirie		12 000.00	12 000.00
1323 (130) - court de tennis		3 691.00	3 691.00
1323 (130) - préau photovoltaïque école	7 130.00		7 130.00
1323 (130) - façades mairie	6 557.00		6 557.00
1323 (130) - ressuiwi toiture de l'église	1 313.00		1 313.00

1323 (132) - jardin des 5 continents (aménagement paysager)	4 558.00	-68.00	4 490.00
1321 (170) - Maison d'assistantes maternelles (DETR)		128 926.00	128 926.00
1323 (170) - maison assistante maternelle		55 254.00	55 254.00
1326 (170) - maison assistante maternelle sub caf		52 800.00	52 800.00
1328 (132) - jardin des 5 continents aménagement paysager	5 029.00	-0.34	5 028.66
1641 (80) - emprunt		100 000.00	100 000.00
165 (1) - caution logement		2 863.00	2 863.00
2804181 (1) - amortissement subvention d'équipement		530.00	530.00
2804182 (1) - amortissement subvention d'équipement		2 564.00	2 564.00
280422 (1) - amortissement subvention d'équipement		441.00	441.00
2805 (1) - amortissement logiciel		60.00	60.00
27638 - Remboursement prêt lotissement		50 345.30	50 345.30
<b>TOTAL :</b>	<b>24 587.00</b>	<b>841 371.18</b>	<b>865 958.18</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce budget par 15 voix pour et 4 abstentions.

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-029 : Autorisation de décision modificative : budget annexe du lotissement.**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

autorise le Maire à procéder, pour l'année 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de **7.5 %** des dépenses réelles de chacune des sections,

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-030 : Vote du budget : budget annexe du lotissement.**

**Présentation et vote DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT de l'exercice 2026**

Le Maire présente le budget annexe du lotissement qui peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement :**

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
71 355 (stock initial)	117 344.38		
6045	3 610.00	7015	48 250.00
605	44 418.92	7588 (régul TVA)	5.00
608		757341	5 926.38

65888 (régul TVA)	5.00	71 355 (stock final)	165 378.30
71355 (stock final)	54 181.38		
<b>TOTAL</b>	<b>219 559.68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>219 559.68</b>

**Section d'investissement :**

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
001 (report)	221.08	35555 (stock final)	117 344.38
168741	50 345.30	168741	44 418.92
		001 report	
3555 (stock final)	165 378.30	3555 (stock final)	54 181.38
<b>TOTAL</b>	<b>215 944.68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>215 944.68</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte ce budget par 15 voix pour et 4 abstentions

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-031 : Commission communale des impôts directs : annule et remplace la Délibération MA-DEL-2026-019**

Afin de permettre à M. le Directeur des Services Fiscaux de constituer la nouvelle commission des impôts composée de six membres titulaires et de six membres suppléants, il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de vingt-quatre contribuables.

Cette délibération annule et remplace la délibération MA-DEL-2026-019 suite à des propositions de noms non conformes à la législation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la liste des contribuables dressée par le Maire qui s'établit ainsi :

N°	commissaires titulaires	commissaires suppléants
1	M. GERAUDIE Jacques	M. LAGARDE Thierry
2	M. FARGE Olivier	M. LALINDE Benjamin
3	M. COURTOIS Gérard	Mme MAS Josette
4	M. LAPLACE Dominique	Mme CHANTALAT Patricia
5	M. BONTEMPS Robert	M. RIBAT Philippe
6	Monsieur FAGE Christian	M. TRAMONT Jacques
7	M. WOLF Emile	M. GALINON Raymond
8	M. PEYRAUD Pierre	M. ROUSSANNE Armand
9	M. REBUFIE Jean-Pierre	Mme MONTEIL Simonne
10	M. VIEILLEFOND André	M. DELON Olivier

11	Mme SALESSE Marie-Claudine	M. POUGET Alain
12	M. MALMARTEL Georges	M. VERDIER Jean-Baptiste

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-032 : Adressage : parcelle AS 285**

Suite à une division parcellaire les parcelles cadastrées AS 251 et AS 276 ont été supprimées. Dans la délibération du 08/10/2018 la parcelle AS 251 avait deux numéros : 10 et 12 route de Forgès

Dans sa séance du 29/10/2019 un numéro avait été rajouté à la parcelle AS 251 soit le 10 bis

En remplacement ont été créées les parcelles suivantes : AS 291 AS 283 AS 284 AS 290 AS 285 AS 287 AS 286 AS 288 AS 289

Ces nouvelles parcelles appartiennent à 4 propriétaires comme suit :

1er propriétaire : Parcelles AS 291 - 283, la AS 291 étant sise 10 route de Forgès

2ème propriétaire : Parcelles 284 et 290, la AS 284 étant sise 12 Route de Forgès

3ème propriétaire : parcelles AS 285,287,286, la AS 285 devant faire l'objet d'une numérotation

4ème propriétaire : AS 289, parcelle non numérotée car non constructible.

Suite à ces changements et afin d'assurer une cohérence dans la numérotation des habitations situées Route de Forgès, Monsieur le Maire propose d'attribuer :

- le numéro 10 route de Forgès à la parcelle AS 283,
- le 10 bis route de Forgès à la parcelle AS 284 (côté droit)
- le numéro 12 route de Forgès à la parcelle cadastrée AS 284 (côté gauche)
- le numéro 12 bis route de Forgès à la parcelle cadastrée section AS 285

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

→ approuve la proposition de numérotation présentée par Monsieur le maire :

→ autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 05/06/2026

Le Maire  
RINGENBACH Daniel



secrétaire de séance

David NICLAS

